



# CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

PAR ALAIN ROLLAND

## LA REVALORISATION DES PENSIONS DU RÉGIME RETRAITE COMPLÉMENTAIRE POUR 2024 A ÉTÉ VOTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAVEC



La valeur du point de service a été revalorisée de **6.14%** (taux d'inflation sur le premier trimestre de l'IPCH hors tabac de 6.53%), il passe de 1.267 à 1.345. Il avait été revalorisé pour 2022 de **5.6%** pour une inflation estimée de 5.6%.

La valeur du point d'achat a été revalorisée de **6.92%**, il passe de 13.95 à 14.92.

Ces revalorisations ont été décidées compte-tenu d'une diminution en 2024 du taux de rendement technique du régime complémentaire de 8,55% à 8,49%. Le Conseil d'administration pense que ce taux de rendement devrait continuer à baisser pour assurer la pérennité du régime pour atteindre 7.97% en 2035.

Rappelons que les retraites complémentaires AGIRC - ARRCO, sont revalorisées au premier novembre 2023 de 4.9%, pourcentage jugé par la caisse proche

de l'inflation. Elles avaient été revalorisées au premier novembre 2022 de 5.12%.

La retraite de base devrait être revalorisée de 5.2% au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### OBSERVATIONS :

(1) LE TAUX DE RENDEMENT TECHNIQUE EST LE RAPPORT ENTRE LES VALEURS DE SERVICE ET D'ACHAT DU POINT DE RETRAITE. LE TAUX DE LA CAVEC DE 8,49 % EN 2024, SIGNIFIE QU'UN AFFILIÉ DE LA CAVEC RÉCUPÈRE L'INTÉGRALITÉ DES COTISATIONS VERSÉES PENDANT SA CARRIÈRE EN UN PEU MOINS DE 12 ANS DE RETRAITE.

(2) AUTRES REVALORISATIONS : LE PLAFOND DE LA SÉCURITÉ SOCIALE A ÉTÉ RELEVÉ DE 5.4%. LA REVALORISATION DU BARÈME PROGRESSIF DE L'IMPÔT APPLICABLE AUX REVENUS 2023 SERA DE 4.8%.

(3) LES CHIFFRES DE REVALORISATION DONNÉS SONT SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES ARRONDIS DIFFÉRENTS AVEC LES CHIFFRES QUI SERONT COMMUNIQUÉS PAR LA CAVEC.